

BTS métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie (MECP)

MATÉRIEL SPECIAL DONT DOIT SE MUNIR LE CANDIDAT

EPREUVE		MATERIEL CANDIDAT
U2 Environnement professionnel		Calculatrice réglementaire autorisée (Sauf mention contraire portée sur le sujet) <u>Tout autre matériel est interdit</u>
U3 Environnement scientifique et technologique		Calculatrice réglementaire autorisée (Sauf mention contraire portée sur le sujet) <u>Tout autre matériel est interdit</u>
U5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques	Option A management	Calculatrice réglementaire autorisée <u>Tout autre matériel est interdit</u>
	Option B Formation marques	Calculatrice réglementaire autorisée <u>Tout autre matériel est interdit</u>
	Option C cosmétologie	Calculatrice réglementaire autorisée <u>Tout autre matériel est interdit</u>

UTILISATION DES CALCULATRICES DANS LES EXAMENS ET CONCOURS

- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2020.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves. Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Les candidats sont invités à se munir, **PAR PRECAUTION**, d'une calculatrice pour la durée de l'examen.

L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

Matériels autorisés :

Est considéré comme « calculatrice » tout dispositifs électronique autonome, dépourvu de toute fonction de communication par voie hertzienne, ayant pour fonction essentielle d'effectuer des calculs mathématiques ou financiers, de réaliser des représentations graphiques, des études statistiques ou tous traitements de données mathématiques par le biais de tableaux ou diagrammes.

Déroulement des épreuves :

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Sont interdits :

Les échanges de machines entre les candidats.

La consultation des notices fournies par les constructeurs.

Les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices

AVIS IMPORTANT

PENDANT LES JOURNEES DES EPREUVES ECRITES, LES CANDIDATS CONSULTERONT LES LISTES D'AFFICHAGE AFIN DE CONNAITRE LEUR JOUR DE PASSAGE AUX EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

POUR L'ÉPREUVE DE PRATIQUE, les candidats et leurs modèles devront prévoir un repas froid

Les candidats bénéficiant d'un tiers temps et les modèles, peuvent être libérés plus tardivement. (Rajouter note aux candidats)